

BOURSES

BOURSE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Vous êtes concernés par une bourse **MINISTERE DE L'AGRICULTURE** si votre jeune entre ou est en :

FORMATIONS	DÉMARCHES
BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires	<p>L'élève entre en 2^{nde} : Il était :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 3^{ème} en Éducation Nationale, la demande de bourses doit être faite par le collège avant le 30 mai 2021. - déjà en 2^{nde} en Éducation Nationale, ou du Ministère de l'Agriculture la demande doit être faite par le Lycée Jeanne Delanoue avant le 10 juillet 2021. - en 3^{ème} Ministère de l'Agriculture, le dossier doit être refait avant le 10 juillet 2021 par le Lycée Jeanne Delanoue. <p>La famille doit en parallèle demander auprès du lycée Jeanne Delanoue un dossier de demande de Bourses de lycée de l'Enseignement Agricole, avant le 30 mai 2021.</p>
	<p>L'élève entre en 1^{ère} : Il était :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2^{nde} Éducation Nationale, la demande doit être faite par le Lycée Jeanne Delanoue avant le 30 mai 2021. - en 2^{nde} Ministère de l'Agriculture, pas de démarche à réaliser (poursuite des droits) - en 2^{ème} année de CAP ou redouble sa 1^{ère} le dossier doit être fait par le Lycée Jeanne Delanoue avant le 10 juillet 2021
BAC PRO Laboratoire Contrôle Qualité	<p>L'élève entre en 2^{nde} : Il était :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 3^{ème} en Éducation Nationale, la demande de bourses doit être faite par le collège avant le 30 mai 2021. - déjà en 2^{nde} en Éducation Nationale, ou du Ministère de l'Agriculture la demande doit être faite par le Lycée Jeanne Delanoue avant le 10 juillet 2021. - en 3^{ème} Ministère de l'Agriculture, le dossier doit être refait avant le 10 juillet 2021 par le Lycée Jeanne Delanoue. <p>La famille doit en parallèle demander auprès du lycée Jeanne Delanoue un dossier de demande de Bourses de lycée de l'Enseignement Agricole, avant le 30 mai 2021.</p>
	<p>L'élève entre en 1^{ère} : Il était :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2^{nde} Éducation Nationale, la demande doit être faite par le Lycée Jeanne Delanoue avant le 30 mai 2021. - en 2^{nde} Ministère de l'Agriculture, pas de démarche à réaliser (poursuite des droits) - en 2^{ème} année de CAP ou redouble sa 1^{ère} le dossier doit être fait par le Lycée Jeanne Delanoue avant le 10 juillet 2021
4 ^{ème} découverte professionnelle	<p>Il était :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 5^{ème} en Éducation Nationale, la demande de bourses doit être faite par le collège avant le 30 mai 2021 - en 5^{ème} Ministère de l'Agriculture, le dossier doit être refait avant le 10 juillet 2021 par le Lycée Jeanne Delanoue. <p>La famille doit en parallèle demander auprès du lycée Jeanne Delanoue un dossier de demande de Bourses de lycée de l'Enseignement Agricole, avant le 30 mai 2021.</p>
3 ^{ème} projet professionnel	<p>Il était :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 4^{ème} en Éducation Nationale, la demande de bourses doit être faite par le collège avant le 30 mai 2021 - en 4^{ème} Ministère de l'Agriculture, le dossier doit être refait avant le 10 juillet 2021 par le Lycée Jeanne Delanoue. <p>La famille doit en parallèle demander auprès du lycée Jeanne Delanoue un dossier de demande de Bourses de lycée de l'Enseignement Agricole, avant le 30 mai 2021.</p>

Dans tous les cas, merci de nous retourner **la notification des droits ouverts.**

BOURSE ÉDUCATION NATIONALE

Vous êtes concernés par une bourse **ÉDUCATION NATIONALE** si votre jeune est dans l'une des sections suivantes :

FORMATIONS	DÉMARCHES
CAP Métiers de la mode vêtement flou	<p>La demande de bourse doit être faite avant le 20 juin 2021 par le collège ou le lycée fréquenté en 2020/2021.</p> <p>❑ MERCI DE NOUS RETOURNER DANS LE DOSSIER DE RENTRÉE, LA NOTIFICATION DES DROITS OUVERTS.</p>
CAP Cuisine	
BAC PRO Accompagnement, Soins et Services à la Personne	
BAC PRO Étude et Réalisation d'Agencement	
BAC PRO Cuisine ou Commercialisation et Service en Restauration	
BAC TECHNO Sciences et Technologies de la Santé et du Social	
BAC TECHNO Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	
BAC TECHNO Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués	

LES BAREMES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE : Les barèmes sont consultables en recherchant sur le net : www.simulbourses.educagri.fr.

ÉDUCATION NATIONALE : Les barèmes sont consultables sur le site <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique aides financières.

BOURSE COMMUNALE

La ville de CHOLET accorde une bourse d'étude aux élèves du second cycle ayant un échelon supérieur ou égal à 4.

Le dossier est envoyé par le Lycée JEANNE DELANOUE au mois de janvier, aux familles susceptibles d'y avoir droit.